

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 02007

Numéro SIREN : 480 642 297

Nom ou dénomination : A PLEINE VUE

Ce dépôt a été enregistré le 11/01/2018 sous le numéro de dépôt 1046

1046.

19 DEC. 2017

1.

Société A PLEINE VUE
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
au capital de 8.000 Euros
Siège Social : 37 Avenue Jules Cantini 13006 MARSEILLE
RCS MARSEILLE 480 642 297

PROCES-VERBAL
DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE

L'an deux mille dix-sept,
Le 2 octobre,
A 14 heures,

Le soussigné, Monsieur Yannick COHEN, représentant l'EURL APV, actionnaire unique de la société A PLEINE VUE, Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 8.000 Euros,

A pris les décisions suivantes :

- Nomination d'un Commissaire aux comptes titulaire et d'un Commissaire aux comptes suppléant,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE RESOLUTION :

L'Actionnaire Unique décide de nommer :

- La Société THIERRY HASSAN, SASU dont le siège social est à MARSEILLE – 13007 – 25 Avenue Pasteur, RCS 537 522 872, représentée par Monsieur Thierry HASSAN, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, et ce pour la durée de SIX ANNEES, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2022,

- Monsieur Robert BATTISTI, 4 rue Miot 20200 BASTIA, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant, et ce pour la durée de SIX ANNEES, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2022.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Actionnaire Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Actionnaire Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Pour la Société APV
M. Yannick COHEN

